



## **AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-509**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nomingue :

Que le 12 mai 2025, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2025-509 relatif aux vendeurs itinérants;

Que le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nomingue (Québec) J0W 1R0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Que le règlement peut également être consulté directement sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse [municipalitenomingue.qc.ca](http://municipalitenomingue.qc.ca).

Avis donné à Nomingue, le 14 mai 2025.

Catherine Clermont  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 14 mai 2025, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quatorzième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-cinq (14 mai 2025).